



Le 26 novembre 2015

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic 5
Précision à une réponse aux questions complémentaires du
6 novembre 2015 (DQ3, n^{os} 1 à 4) transmise le 10 novembre 2015**

Madame,

La Direction générale du secteur nord-est – Région de la Côte-Nord, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) souhaite apporter une précision à une réponse qui a été transmise le 10 novembre 2015 à la commission d'enquête et d'examen chargée du projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic 5.

Vous trouverez ci-joint le libellé qui permettra d'éclaircir la réponse à la question 3 a) du document DQ3, n^{os} 1 à 4.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Alain Thibeault, B.A.A.

p.j.

c.c. M^{me} Marjolaine Bessette, MFFP
M. Éric Dancause, MFFP

**Précision à une réponse aux questions complémentaires du 6 novembre 2015
adressées au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
(DQ3, n^{os} 1 à 4)**

Question 3

Le promoteur souligne que les travaux anticipés n'augmenteront pas la fragmentation des habitats car l'emprise projetée dans les différents segments se superpose souvent à la route existante (tronçon D, PR3.1, p. 8.23). Le promoteur mentionne également que les ponceaux pourraient permettre d'améliorer la connectivité des habitats pour les petits mammifères (DT1, p. 43).

- a) Quel est l'avis du MFFP par rapport aux deux constats du promoteur mentionnés précédemment?

Les travaux anticipés par le promoteur augmenteront la fragmentation des habitats pour les petits mammifères dans les nouvelles emprises de la route. Toutefois, cette fragmentation est considérée marginale par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.